

## Le procédé de positionnement

### Recommandations pour la mise en place d'un procédé de positionnement conforme au sous-critère 2.3 du référentiel du label.

Le procédé de positionnement peut être structuré sous la forme d'un questionnaire ou d'un entretien individuel. Il sera vérifié lorsque l'établissement souhaite obtenir la certification Qualiopi et bénéficier des fonds de la formation professionnelle, notamment le compte personnel de formation.

Il permet de :

Clarifier le projet professionnel du candidat ainsi que ses éventuelles expériences antérieures.

Adapter la formation à ses besoins spécifiques, en prenant en compte son projet et ses contraintes de disponibilité.

Favoriser un processus interactif, en intégrant des entretiens ou des tests pratiques afin d'évaluer au mieux son profil et ses attentes.

### Exemples d'informations à recueillir dans le cadre du procédé de positionnement.

#### A. Collecte des informations générales

- Identité : Nom, prénom, coordonnées.
- Expérience professionnelle.
- Prescripteur : Qui oriente le candidat vers la formation (employeur, France Travail, etc.)
- Financeur : Comment la formation est prise en charge.
- Titulaire d'une catégorie de permis de conduire et oui laquelle ?

#### B. Analyse du projet du candidat

- Formation concernée : Déterminer la formation souhaitée.
- Attentes vis-à-vis de la formation : Objectifs spécifiques.
- Motivations : Facteurs qui poussent le candidat à s'inscrire (projet professionnel...).

#### C. Organisation et logistique

- Disponibilité du candidat : Jours et horaires possibles pour suivre la formation.
- Temps qu'il peut consacrer à la formation : Fréquence et intensité souhaitées.
- Expérience préalable éventuelle.